

RÈGLEMENT BROCANTE LISIEUX

Horaires de la Brocante : 4h 00 à 18 h 00.

Les véhicules sont autorisés sur le périmètre de 4 h 00 à 8 h 00.

- **AUCUN VEHICULE NE POURRA ENTRER DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA BROCANTE APRÈS 8h00.**
- **NOUVEL ACCES AU PÉRIMÈTRE AUX VEHICULES MOTORISÉS : 17h00.**
- **LES VOITURES ET LES REMORQUES SONT AUTORISÉES SUR LES EMPLACEMENTS.**

1. LA BROCANTE EST RESERVÉE À LA VENTE D'OBJETS D'OCCASION : la marchandise neuve est interdite.

2. La vente d'insignes et de tous reliquats rappelant la période nazie est interdite ainsi que toute propagande.

3. La vente de produits alimentaires sous toutes leurs formes est interdite.

4. La vente d'animaux est strictement interdite.

5. L'emploi de sono ou de haut - parleurs est interdit.

6. Les contrevenants, qui n'auraient pas respecté le présent règlement, seront priés de quitter la brocante sur le champ, sans prétendre à aucun dédommagement.

7. **Les places seront attribuées par les membres de CAP LISIEUX et ne pourront être ni échangées, ni rétrocédées. Les participants devront accepter la décision de placement ainsi que le présent règlement.**

8. Les emplacements devront être nettoyés le soir après la manifestation. À défaut, des frais de nettoyage vous seront facturés.

9. Aucun remboursement ne sera effectué pour quelques raisons évoquées. Pas de remboursement, ni d'avoir en cas d'intempéries.

CAP LISIEUX 06 20 07 57 44